

L'Agglomération transfrontalière, un nouveau modèle de développement

Synthèse de la première session du 20 septembre 2007 au Club 44

Cette première séance a été consacrée à dresser un état des lieux de la problématique transfrontalière Haut-Jura et Montagnes neuchâteloises en prenant comme point de départ la Convention d'intention signée le 20 novembre 2006 par les communes de Morteau, Villers-le-Lac, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Cette Convention est mentionnée dans la Conférence introductive de Jacques-André Tschoumy (*voir doc. Conférence introductive*).

Sous la direction aussi experte qu'efficace de Marc Decrey, journaliste à la RSR, le débat s'est articulé autour de deux axes, l'un institutionnel et l'autre économique. Concrètement, une première « table » a réuni les acteurs politiques et une seconde les acteurs économiques. Une dernière partie a permis au public d'exprimer différents points de vue et d'interroger les intervenants.

Idées-force des acteurs politiques

Annie Genevard, maire de Morteau, a rappelé la raison d'être de la Convention d'intention : le territoire transfrontalier considéré présente une grande homogénéité tant du point de vue de sa topographie que de son tissu économique. En conséquence, il convient de faciliter la mobilité interne, condition nécessaire du développement, le tout dans une perspective de respect de l'environnement et d'une croissance qualitative. Cette vision est partagée par les quatre communes, comme l'est la volonté politique de collaborer et de bâtir ensemble une agglomération transfrontalière qui tienne compte des besoins des gens. Priorité est donc donnée au travail de proximité. A cet égard, le rôle de la Conférence transjurassienne (CTJ) garde toute son importance dans un dispositif basé sur la complémentarité. Pour autant, les chantiers envisagés, tels que, notamment, l'emploi, les transports, la formation, sont truffés de difficultés qui ont tendance à s'aggraver. Institutionnelles d'abord : les compétences des collectivités locales sont étroites et, de plus, différentes selon le côté de la frontière. Situationnelles enfin : les différentiels entre les deux pays sont importants et jouent tous dans le même sens, surtout ces derniers temps (taux de change, bassin d'emplois, délocalisations d'entreprises sont à l'avantage de la Suisse). Toutefois, ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour renoncer à organiser et promouvoir de façon harmonieuse un territoire réunissant plus de 60'000 personnes.

Laurent Kurth, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, a tout d'abord tenu à préciser que les accords bilatéraux n'ont pas accéléré le phénomène frontalier. La statistique indique clairement que si les mouvements pendulaires ont considérablement augmenté à La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas dû à un afflux massif de frontaliers. On observe en effet que l'accroissement de leur nombre depuis l'ouverture des frontières n'est pas plus important que celui des personnes en provenance d'autres régions de Suisse. En fait, c'est la conjoncture favorable qui est la cause du phénomène. Pour autant, le climat « transfrontalier » n'en est pas moins tendu de part et d'autre de la frontière. Crainte d'une pression à la baisse sur les salaires du côté suisse, exaspération des collectivités publiques et des milieux économiques français qui voient la Suisse comme une pompe aspirante d'entreprises et de main-d'oeuvre qualifiée qu'ils ont contribué à former. Sans compter les investissements dans les infrastructures en matière d'habitat que les pouvoirs publics ont consenti pour une population dont la stabilité dépend pour une grande part de la conjoncture helvétique et qui, par ailleurs, présente le risque de faire du territoire une zone dortoir. C'est dire que l'euphorie générale suscitée par l'embellie économique que nous connaissons aujourd'hui ne saurait masquer les problèmes spécifiques de la région. Malheureusement, le général n'est guère enclin à prendre en compte le particulier. Ainsi, les autorités locales qui sont au cœur des problèmes et qui les voient n'ont pas les compétences institutionnelles pour les résoudre et les autorités supérieures qui disposent de ces compétences ne voient pas les problèmes.

Jean-Marie Binétruy, député du Doubs, a insisté sur le nécessaire équilibre des conditions-cadre entre les deux parties française et suisse. Or, aujourd'hui, cet équilibre n'est non seulement pas

réalisé mais encore creusé. Une des difficultés pour le rétablir est de nature institutionnelle : les compétences en Suisse sont fortement décentralisées (grande autonomie des collectivités locales) au contraire de la France jacobine.

Jean Bourgeois, maire de Villers-le-Lac, s'est voulu pragmatique. Il convient de chercher des pistes qui gommant les obstacles au passage d'un pays à l'autre : simplifications douanières et covoiturage – qui exige une profonde modification des comportements – iraient déjà dans le sens d'une mobilité améliorée et plus respectueuse de l'environnement. C'est dans ce type travail de proximité que les quatre communes signataires de la Convention d'intention doivent s'investir prioritairement, tout en ne négligeant aucune possibilité de rééquilibrage entre la France et la Suisse.

Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie de la République et canton de Neuchâtel, a souligné le fait que l'on se trouve dans une excellente situation économique. Le canton ne pense pas qu'il y ait de gros problèmes. On crée de nouveaux emplois tant du côté suisse que français. La région se développe et les institutions à caractère transfrontalier sont nombreuses et plutôt efficaces. Dans cette perspective, elles représentent un atout important pour la région qui constitue un indispensable lien avec l'Union européenne. A ce titre, la Conférence transjurassienne et la nouvelle Métropole Rhin – Rhône (à laquelle Neuchâtel participe) jouent un rôle important. Par ailleurs, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN), actuellement en construction, donne la possibilité d'associer des communes françaises. C'est là une chance à saisir. Même si certaines collaborations sont encore à créer ou à développer, notamment dans le domaine des soins (hôpitaux) et de la formation (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle CNIP), le bilan de santé de la région est plus que réjouissant.

Florence-Perrin Marti, conseillère communale au Locle, s'est ralliée aux propos de ses collègues des trois autres collectivités signataires de la Convention d'intention. Elle insiste toutefois sur le problème des communications particulièrement lancinant dans sa commune (plusieurs milliers de frontaliers traversent Le Locle deux fois par jour). Des navettes supplémentaires à l'intention des pendulaires seraient les bienvenues.

Au terme de cette première partie, **Sylvie Cohen**, déléguée aux Relations transfrontalières du Canton de Genève, a donné une information sur le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) mis en œuvre récemment. Cet organisme, calqué sur l'outil juridique créé par l'Accord de Karlsruhe pour faciliter la coopération transfrontalière, réunit les cantons de Vaud et Genève, les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, ainsi que les Communautés de communes du pays de Gex et du Genevois. L'objectif est de permettre de se déplacer dans cet espace sans la notion de frontière. Des accords peuvent être conclus dans des domaines variés (fiscalité, administration, tarification, par exemple).

Par ailleurs, **Anne-G. Bütikofer**, cheffe du Service de la coopération transfrontalière du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) a indiqué l'aide et le suivi que son service était en mesure d'apporter à des projets d'agglomération.

Idées-force des acteurs économiques

François Thiébaud, directeur de Tissot SA au Locle, a plaidé en faveur d'une seule identité jurassienne et non française ou suisse. La région ne sera forte que si elle s'affirme en tant que telle. Des échanges scolaires dès l'école enfantine, de même qu'un recours massif aux nouvelles technologies de l'information, seraient de nature à forger cette identité.

David Taillard, secrétaire du syndicat suisse Unia, a vivement regretté la mise en opposition des travailleurs suisses avec les frontaliers. La sécurité de l'emploi et les conditions de travail sont des thèmes propres à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Le fait que près de 20% de frontaliers soient affiliés à Unia en est un signe évident.

Patrice Besnard, délégué général de la Chambre française d'horlogerie et de micromécanique (CFHM), a posé la question du durcissement du Swiss Made. Si les conditions de son obtention devaient s'aggraver, les entreprises horlogères françaises rencontreraient des difficultés qui pourraient les inciter à se délocaliser en Suisse. Le déséquilibre entre les deux côtés de la frontière s'en trouverait aggravé d'autant. Pour le bien de toute la région, il serait opportun d'imaginer un territoire

horloger transfrontalier qui puisse se réclamer du Swiss Made. Un tel dispositif renforcerait la compétitivité de la région dans ce domaine d'activité face à la concurrence internationale.

Alain Marietta, directeur de Metalem SA au Locle, a répété la nécessité de rester pragmatique au niveau des actions. Pour l'heure, les voies de communications demeurent la priorité des priorités. Il convient donc de tout mettre en œuvre dans les meilleurs délais pour que la mobilité entre la France et la Suisse (traversée du Locle, notamment) sorte du cauchemar actuel.

François Mazière, directeur de la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) du Doubs, s'est inquiété du risque de dévitalisation du tissu industriel en Franche-Comté. Depuis une quinzaine d'années, il n'y a pratiquement plus d'implantations d'entreprises. La compétitivité s'affaisse au profit de la Suisse et la question du Swiss Made abordée par Patrice Besnard n'invite pas à l'optimisme. Sous peine de se retrouver très rapidement dans une impasse totale, il devient urgent de réduire les tensions qui deviennent paroxystiques.

Pierre Hiltbold, directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), a fait l'hypothèse que les tensions qui secouent aujourd'hui notre zone transfrontalière pourraient bien être liées à une situation conjoncturelle. Il n'est pas exclu qu'un retournement de celle-ci les réduirait au point de les rendre caduques. Dans ces conditions, on peut se poser la question de savoir s'il est bien utile de consacrer trop d'énergie à des problèmes qui apparaissent et disparaissent au gré de l'évolution de la conjoncture.

Les réactions du public

En raison du temps limité à disposition, les interventions du public n'ont pas été très nombreuses. Il convient d'en indiquer trois qui sont révélatrices des écueils à éviter et aussi du chemin à emprunter pour construire une agglomération harmonieuse et efficace. La première a souligné le danger que pourrait constituer la construction d'une coopération transfrontalière basée sur une sorte de monopole horloger. La deuxième a mis en exergue le risque de voir des structures institutionnelles l'emporter sur les véritables besoins du terrain. La troisième enfin, émanant de **Nathalie Pepe-Aubry**, responsable RH dans le groupe ISA SA à Villers-le-Lac, a mis en évidence la nécessaire proximité qu'exigent les actions à entreprendre : « Quel message puis-je apporter à notre personnel à la suite de cette soirée ? ». Si l'on souhaite réussir une agglomération diversifiée et soucieuse des besoins de sa population, c'est bien au contenu du message qu'il faut s'atteler sans tarder. Les quatre communes signataires de la Convention d'intention ont déjà commencé le travail.

Jean-Jacques Delémont